

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES**

### **Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 24 septembre 2020 Délibération n° : 2020\_CS03\_01**

Le 24 septembre 2020 à 9 h 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 9 septembre 2020 par le Président sortant M. Gilles BÉGOUT, s'est réuni en séance publique, dans la salle des Assemblées du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence du doyen d'âge M. Jacques BERNIS.

#### Etaient présents :

Monsieur Nicolas BALOT, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Jean-Luc BONNET, Monsieur Alain BOURION, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Guillaume GUÉRIN, Monsieur Vincent JALBY, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Laurent LAFAYE, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Christophe MALIFARGE, Madame Nathalie MÉZILLE, Madame Caroline PARBAUD, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Madame Sylvie ROZETTE, Madame Gülsen YILDIRIM (représentants la communauté urbaine Limoges Métropole), Monsieur Max BASCANS, Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Jean-Marie HORRY, Madame Brigitte LARDY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN (représentants la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature), Monsieur Gaston ALBRECHT, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Michaël KAPSTEIN, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Eliane VERGNE (représentants la communauté de communes de Noblat), Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Gérard BOUCHETEIL, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Madame Marylène HENRION, Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Gilles ROQUES, Madame Sonia SOULAT, Monsieur Francis THOMASSON (représentants la communauté de communes du Val de Vienne).

Absents excusés représentés :

Monsieur Claude BRUNAUD (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Caroline PARBAUD (Limoges Métropole),  
Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole),  
Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN) représenté par son suppléant Monsieur Max BASCANS (ELAN),  
Monsieur Stéphane CHÉ (ELAN) représenté par son suppléant Monsieur Olivier CHATENET (ELAN),  
Madame Chantal PIQUET (ELAN) représentée par sa suppléante Madame Brigitte LARDY (ELAN),  
Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat), le matin,  
Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne) représenté par son suppléant Monsieur Gérard BOUCHETEIL (Val de Vienne)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Gilles BÉGOUT (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Marie LAPLACE (Limoges Métropole),  
Monsieur Jacques ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole),  
Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves RIGOUT (Limoges Métropole),  
Monsieur Jean Michel BERTRAND (ELAN) donne pouvoir à Madame Elisabeth PETIT (ELAN),  
Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Madame Andréa BROUILLE (ELAN),  
Monsieur Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain PÉRABOUT (Noblat),  
Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne)

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT - Sous la présidence du doyen d'âge M. Jacques BERNIS**

*Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 6, disposant que le Bureau Syndical du SIEPAL est composé du Président, de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau,*

*Vu les délibérations de la C.C du Val de Vienne du 1er juillet 2020, de la C.U. Limoges Métropole datant du 22 juillet 2020, de la C.C. de Noblat datant du 22 juillet 2020 et de la C.C. ELAN datant des 17 août et 17 septembre 2020, désignant leurs représentants au SIEPAL,*

*Vu l'article L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le mandat des délégués est lié à celui du conseil communautaire dont ils sont issus,*

M. Jacques BERNIS, en qualité de doyen d'âge, procède à l'élection du Président. Il s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président du SIEPAL suit les mêmes règles que celles prévues pour les Maires aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau électoral a ensuite été constitué. Au secrétaire déjà désigné en début de séance (Mme Monique DELPI), 3 assesseurs ont également été désignés : M. Alain PERABOUT, Mme Elisabeth PETIT et M. Gilles ROQUES.

M. BERNIS précise avoir reçu la candidature de M. Joël GARESTIER et de M. Vincent LÉONIE. Il demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature. Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du Président.

Chaque membre du comité syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne et signé une feuille d'émargement.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

#### **Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... : 76  
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) : 3  
Nombre de suffrages exprimés..... : 73  
Majorité absolue ..... : 37

#### **NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :**

- Joël GARESTIER : 36 (trente six)
- Vincent LÉONIE : 37 (trente sept)

M Vincent LÉONIE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Président du SIEPAL et a été immédiatement installé.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Président en qualité de doyen d'âge,**

**Fait à Limoges, le 25 septembre 2020  
Conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales.  
Formalités de publicité effectuées  
le 25 septembre 2020  
Transmis en Préfecture le 25 septembre 2020**



**Jacques BERNIS**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JB", written over a horizontal line.

